

Compte-rendu
Réunion de Conseil Municipal
Du 6 avril 2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 6 avril 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Claude BAILLY, Maire de Samer.

Etaient présents : M. BAILLY, Mme BASTIDE, M. DOUCHAIN, Mme LEFEBVRE, M. BALLY, Mme MEKLEMBERG, M. VAN ROEKEGHEM, M. MAQUINGHEN, Mme BEAUSSE, M. LOUVET, Mme ROGEZ, M. MARTEL, M. NAUDET, M. JOUGLEUX, Mme HUDNER, M. LABONTE (ayant donné pouvoir à M. LOUVET), M. BUIRETTE, Mme COLOMBO, M. DARCHEVILLE, Mme WALLE.

Etaient absents ou excusés : Mme Pochet (ayant donné pouvoir à Mme MEKLEMBERG), Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme BEAUSSE), Mme CHATILLON, M. CARLU, M. SAILLY (ayant donné pouvoir à M. BUIRETTE), Mme ROUX (ayant donné pouvoir à Mme ROGEZ), M. MILLE (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN).

19 Présents + 6 Pouvoirs

Désignation du secrétaire de séance

Décision du conseil municipal : David JOUGLEUX à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 mars 2022.

Décision du conseil municipal : approbation à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour : avec ajout d'une question « animation du repas des aînés »

Décision du conseil municipal : approbation à l'unanimité.

BUDGET

• Affectations de Résultats

- budget « le Parc »

Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		129 460,55
- un excédent reporté de :		262 331,04
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		132 870,49
- un déficit d'investissement de :		406 676,40
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		406 676,40
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT		132 870,49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		132 870,49
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		
		<hr/>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		406 676,40

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- budget « assainissement »

- un excédent de fonctionnement de :	29 228,83
- un excédent reporté de :	124 833,25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	154 062,08
- un excédent d'investissement de :	2 857 577,39
- un déficit des restes à réaliser de :	2 842 717,05
Soit un excédent de financement de :	14 860,34
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	154 062,08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	154 062,08
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	2 857 577,39

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- budget général

- un excédent de fonctionnement de :	634 341,55
- un excédent reporté de :	701 919,27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 336 260,82
- un excédent d'investissement de :	48 966,76
- un déficit des restes à réaliser de :	550 292,46
Soit un besoin de financement de :	501 325,70
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	1 336 260,82
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	501 325,70
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	834 935,12
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	48 966,76

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

• Budgets Primitifs 2021

- budget « le Parc »

FONCTIONNEMENT

en euros HT

	Prévu	Réalisé	BP
	2 021	2 021	2 022
DEPENSES	1 093 913.04	242 487.20	544 302.49
	2 021	2 021	2 022
RECETTES	1 093 913.04	375 357.69	544 302.49
EXCEDENT :(>0)-Déficit :(<0)	0,00	132 870.49	0,00

INVESTISSEMENT

		Prévu	Réalisé	BP
		2 021	2 021	2 022
	TOTAL DEPENSES	706 949.04	506 949.04	406 676.40

		Prévu	Réalisé	BP
		2 021	2 021	2 022
	TOTAL RECETTES	706 949.04	100 272.64	406 676.40

	EXCEDENT :(>0)-Déficit :(<0)	0,00	- 406 676.40	0,00
			- 273 805.91	

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- budget « lotissement Rue de Questrecques »

FONCTIONNEMENT

		BP
		2 022
	DEPENSES	350 002

		BP
		2 022
	RECETTES	350 002

	EXCEDENT :(>0)-Déficit :(<0)	0,00
--	---	-------------

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- budget « assainissement »

	<i>RAR+BP 2021</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>RAR 2021</i>	<i>BP 2022</i>	<i>BP 2022+RAR</i>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	234 443.25	168 180.43	0,00	343 124.08	343 124.08
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	234 443.25	322 242.51	0,00	343 124.08	343 124.08
EXCÉDENT : (>0) - DÉFICIT : (<0)	0,00	154 064.08	0,00	0,00	0,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 385 704.02	175 986.81	5 058 105.64	382 932.42	5 441 038.06
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 385 704.02	3 033 564.20	2 215 388.59	3 225 649.47	5 441 038.06
EXCÉDENT : (>0) - DÉFICIT : (<0)	0,00	2 857 577.39	-2 842 717.05	2 842 717.05	0,00

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- budget général

	Prévu 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	BP 2022	BP 2022 + RAR
Recettes de fonctionnement	5 318 516.99	5 347 071.57		5 631 929.18	5 631 929.18
Dépenses de fonctionnement	5 318 516.99	4 009 373.75		5 631 929.18	5 631 929.18
Excédent		1 337 697.82			

	Prévu 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	BP 2022	BP 2022 + RAR
Recettes d'investissement	2 551 046.25	1 169 994.04	82 476.79	1 988 057.08	2 620 826.33
Dépenses d'investissement	2 551 046.25	1 121 027.28	632 769.25	2 538 349.54	2 620 826.33
Excédent		48 966.76	-550 292.46	550 292.46	

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- Étude et vote du taux des impôts locaux

	Taux 2021	Taux 2022 (proposé)
- Taxe foncière sur propriétés bâties	47,30%	47,30%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties	50,83%	50,83%

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- Subventions aux Associations

subventions communales 2022

Décision conseil municipal

ASSOCIATIONS	Décision ordinaire	Décision Excep.	Réserve	Total
Samer Basket Club	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
Amicale Laïque (Tir,Bad,Tennis)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Danse un Langage	600,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
Asso. Saint-Georges	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Asso. Anciens combattants Samer	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Asso. Pêcheurs du Boulonnais	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
APVL (Lambert)	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Bibliothèque de Samer	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
US Samer Pétanque	800,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
Club du 3ème âge	600,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
Comité des Fêtes	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
CSO Outreau course cycliste ducasse	0,00 €	1 480,00 €	0,00 €	1 480,00 €
Ju Jutsu	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Samer Fit Muscu	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Samer Gym	400,00 €	400,00 €	0,00 €	800,00 €
Saméria	600,00 €	1 000,00 €	300,00 €	1 900,00 €
Saméria sport	600,00 €	0,00 €	300,00 €	900,00 €
Les Amis de la Musique	1 300,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	7 300,00 €
Syndicat Producteurs de Fraises	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Tennis de table	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
US Samer comité directeur	90,00 €	0,00 €	0,00 €	90,00 €
RC SAMER	8 000,00 €	2 072,00 €	0,00 €	10 072,00 €
Samer Danse de Salon	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
US Sam's Country	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
USS Cyclo	800,00 €	900,00 €	0,00 €	1 700,00 €
USS Billard	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
ACCO	1 300,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	7 300,00 €
Samer Loisirs pour tous	900,00 €	0,00 €	0,00 €	900,00 €
Xtrem'Riders	750,00 €	0,00 €	0,00 €	750,00 €

DDEN Secteur Samer	0,00 €	0,00 €	80,00 €	80,00 €
Donneur de sang du boulonnais	150,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
école primaire "enfants d'abord"	450,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
Horizon Fit	100,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
sté les Amis du musée cazin	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Samer du fil dans vos aiguilles	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
ACASE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €

SOUS TOTAL 1	49 440,00 €	11 852,00 €	10 980,00 €	
SOUS TOTAL 2	72 272,00 €			

Messieurs Jougleux, Douchain, Martel, Louvet et Van Roekeghem ne prennent pas part au vote.

Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité

- Demande de subventions pour réalisation du bilan sanitaire des œuvres du musée :

Les œuvres du Musée Cazin étant entreposées pendant les travaux, il est opportun d'en réaliser le bilan sanitaire et le traitement de certaines œuvres infectées par des champignons. Le montant de cette opération est de 15 000 €. Il convient d'effectuer des demandes de subventions auprès du département et de la région.

Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité

- Créances irrécouvrables :

Il est demandé par la perception d'admettre en non-valeur des titres irrécouvrables ou dont le montant est inférieur au seuil de poursuites pour un montant de 423,39 €.

Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

- Vente de la parcelle AD 293 :

Cette parcelle a été estimée par les domaines 88 000 € (anciens ateliers). Une proposition d'achat nous a été faite à ce prix par « Ermès Investissement » dans le but de réaliser une résidence sénior. Cet investisseur souhaite également bénéficier d'une priorité sur l'achat de la parcelle AD 403 (Salle de sports Le Trion) dans le cas où la commune déciderait de la vendre. Le compromis et l'acte de vente serait établi par Maître Arquembourg, frais de notaire, de géomètre et d'hypothèques à charge de l'acquéreur, parcelle vendue en l'état.

Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité

- Reprise de Voirie :

Dans le cadre du projet de centre pour Autiste et dans le cas où le projet de nouvelle se situerait sur la parcelle ayant eu la préférence du conseil municipal, la voirie d'accès à ce projet serait une voie dit structurante. Dans ces conditions, la commune conventionnerait avec le pétitionnaire du projet et financerait la plus-value de travaux entre une voie d'accès simple et une voirie structurante. De même, la commune s'engagera à reprendre cette voie dans le domaine public après visite et accord de la commission travaux à réception du chantier.

Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité

- Renouvellement du bail de la gendarmerie :

Un bail emphytéotique a été signé le 23 décembre 2008 avec Pas-de-Calais Habitat pour la mise à disposition de la gendarmerie pour une durée de 49 ans. La commune sous-loue à l'état ces bâtiments et il y a lieu de renouveler ce bail pour la période du 16/12/2020 au 15/12/2029 avec un loyer annuel de 130 000 €.

Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité

ECOLE – JEUNESSE - LOISIRS

- Fixation de la participation pour la classe ULIS :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, l'école élémentaire Coustès accueille des élèves en classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Dans cette classe, nous accueillons des enfants résidants hors de la commune. Il y a donc lieu de facturer les frais de fonctionnement afférents à cette classe aux communes concernées. Le coût de l'accueil d'un élève pour l'année scolaire 2021/2022 est de 399.67 €

Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité

- Fixation de la participation à l'école Saint Wolmer :

La commune a l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des enfants scolarisés à l'école Saint Wolmer à la même hauteur des dépenses effectives de ses écoles publiques. Pour l'année scolaire 2021/2022, elles sont fixées à 399,67 € pour les élémentaires et 1259,44 € pour les maternelles.

Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité

La séance est close à 22h10.

Le secrétaire de séance

David JOUGLEUX